



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/11
13 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports

Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques
et techniques de l'informatisation du régime TIR

**RAPPORT SUCCINCT DU GROUPE SPÉCIAL INFORMEL D'EXPERTS DES
ASPECTS THÉORIQUES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATISATION
DU RÉGIME TIR SUR SA DOUZIÈME SESSION
(12 juin 2007)**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION	1 – 2	2
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour).....	3	2
III. ACTIVITÉS DU GROUPE SPÉCIAL INFORMEL D'EXPERTS (point 2 de l'ordre du jour).....	4 – 9	2
A. Modèle de référence du régime TIR.....	4	2
Chapitre 2 – Prescriptions en matière de commerce électronique ..	5 – 8	2
B. Modèle de données douanières pour le transit de l'OMD	9	3
IV. QUESTIONS DIVERSES (point 3 de l'ordre du jour)	10	3
V. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 4 de l'ordre du jour)	11	3
<u>Annexe</u>		
Bref descriptif de la base de données internationales TIR (ITDB)		4

I. PARTICIPATION

1. Le Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (ci-après nommé «le Groupe d'experts») a tenu sa douzième session le 12 juin 2007 à Genève.

2. Y ont assisté des experts des pays suivants: Bélarus, Bulgarie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie et Turquie ainsi que de la Communauté européenne (CE). Des experts de l'Union internationale des transports routiers (IRU) étaient également présents.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/1.

3. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/7).

III. ACTIVITÉS DU GROUPE SPÉCIAL INFORMEL D'EXPERTS (point 2 de l'ordre du jour)

A. Modèle de référence du régime TIR

Document: ECE/TRANS/WP.30/2005/32/Rev.1 (version 1.6a).

4. Le Groupe d'experts a pris note du document ECE/TRANS/WP.30/2005/32/Rev.1 comprenant la version 1.6 révisée du Modèle de référence du régime TIR, telle qu'il l'avait entérinée à sa dixième session, qui avait été soumise au Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) pour examen à sa cent seizième session (13-15 juin 2007), et a confirmé que les modifications qu'il avait demandées à sa session précédente avaient été dûment apportées.

Chapitre 2 – Prescriptions en matière de commerce électronique

Documents:+ ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/2/Rev.1; document sans cote n° 1 (2007) (anglais); document sans cote n° 2 (2007) (français); document sans cote n° 3 (2007) (russe); ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/6; ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/9; ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/10

5. Le Groupe d'experts a noté que le groupe de rédaction restreint, qui s'est réuni à Belgrade les 6 et 7 mars 2007 à l'aimable invitation de l'administration des douanes serbe, s'était acquitté de sa mission consistant à examiner, reformuler et modifier, si besoin était, le chapitre 2 du Modèle de référence. Il a entériné le rapport de la réunion tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/6.

6. Le Groupe d'experts s'est félicité des modifications apportées au chapitre 2 du Modèle de référence, telles qu'elles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/2/Rev.1. Le document sans cote n° 3 (2007) (russe) n'étant pas disponible, le secrétariat a présenté

oralement les différences existant par rapport à la version précédente afin de permettre aux représentants russophones de prendre note des modifications.

7. Le Groupe d'experts a souligné l'importance du rôle de la base de données internationale TIR (ITDB) dans le cadre du projet eTIR tel qu'il est décrit dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/2/Rev.1, et a demandé au secrétariat de joindre un bref descriptif de l'ITBD en annexe au présent rapport.

8. Le Groupe d'experts s'est longuement penché sur les documents ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/9 et ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/10 présentés par l'IRU après la session de Belgrade. Ces documents exposent les questions d'ordre technique sous l'angle du chapitre 2 du Modèle de référence ainsi que diverses autres questions stratégiques et juridiques. En ce qui concerne le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/9, le Groupe d'experts était d'avis que la plupart des questions y étaient traitées adéquatement, grâce à des explications complémentaires du secrétariat, et il a décidé de ne pas y revenir à ses sessions futures. Il a renvoyé la «question 5», portant sur la «transition instantanée», au WP.30 pour qu'il l'examine plus avant à sa cent seizième session. Il a également demandé au secrétariat d'explicitier davantage les scénarios de remplacement dans la prochaine version du chapitre 2. S'agissant des deux problèmes exposés par l'IRU dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/15 (le rôle conjoint du carnet TIR et de la validation de la garantie), le Groupe d'experts a estimé que d'un point de vue théorique et technique il n'était pas en mesure de se rendre compte des avantages éventuels des propositions de l'IRU par rapport à celles figurant dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/2/Rev.1 qui avait été élaboré sur la base des directives du WP.30. Il a donc renvoyé les deux questions au WP.30 pour qu'il les examine plus en détail à sa cent seizième session.

B. Modèle de données douanières pour le transit de l'OMD

Document: ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/8.

9. Le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2007/8 donnant la liste provisoire des demandes de modification des données (DMR) à présenter à l'Organisation mondiale des douanes (OMD) afin d'intégrer les prescriptions du régime TIR en vigueur dans les modèles de données pour le transit de l'OMD. Il a également pris note des mises à jour du document issu de la dernière réunion de l'équipe de projet chargée du modèle de données de l'OMD (DMPT), qui s'est tenue à Bruxelles du 4 au 6 juin 2007. Il a invité le secrétariat à continuer de participer activement aux réunions de la DMPT.

IV. QUESTIONS DIVERSES (point 3 de l'ordre du jour)

10. Aucune autre question n'a été examinée.

V. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 4 de l'ordre du jour)

11. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de convenir d'une date pour sa prochaine session. En conséquence, il a demandé au secrétariat de fixer des dates à titre indicatif, si possible pendant le mois de novembre 2007, et de les transmettre au Groupe à la première occasion.

Annexe

Bref descriptif de la base de données internationale TIR (ITDB)

La base de données internationale TIR (ITDB) est le référentiel international pour les opérateurs de transport autorisés à utiliser le régime TIR. Depuis sa création en 1999, elle est gérée et mise à jour par le secrétariat TIR pour le compte de la Commission de contrôle TIR (TIRExB). Elle contient des informations sur plus de 40 000 opérateurs de transport autorisés à utiliser le système TIR dans 55 pays, ainsi que sur les opérateurs qui ont été retirés ou exclus du système TIR. L'ITDB se compose de trois parties: une base de données, un module d'entrée (ITDB2001) et un module de consultation (ITDBonline).

La figure 1 donne un aperçu schématique de la structure de l'ITDB. L'échange de données permettant de mettre à jour régulièrement l'ITDB se fait théoriquement par format propriétaire (.TIR) généré par l'application ITDB2001. Les points de contact douaniers TIR peuvent consulter l'ITDB par Internet grâce à l'application dédiée ITDBonline.

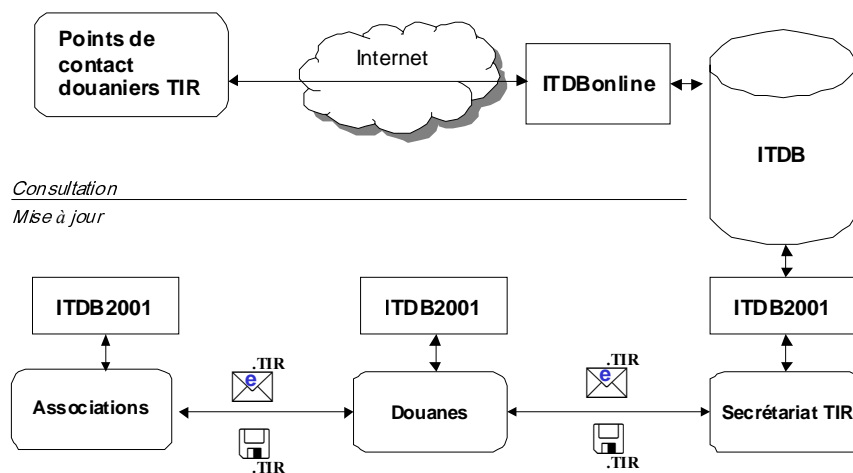


Figure 1 – Structure de l'ITDB

Les points de contact douaniers TIR autorisés peuvent consulter la base de données de l'ITDB pour obtenir des informations sur les opérateurs de transport enregistrés. Au printemps 2007, le Comité de gestion de la Convention TIR (AC.2) a décidé d'élargir l'accès à l'ITDB à d'autres fonctionnaires des douanes, à condition que les points de contacts douaniers TIR nationaux les y aient autorisés. Le secrétariat TIR travaille actuellement à la mise au point d'une solution qui permettrait d'accroître le nombre d'utilisateurs et de décentraliser la délivrance des authentifiants des utilisateurs.

Parallèlement, conformément au mandat que lui a confié l'AC.2 au printemps 2006, le secrétariat TIR a entrepris d'élaborer un projet appelé ITDB Online+. Dans la logique de ce mandat, il conçoit actuellement une nouvelle interface en ligne qui permettra aux associations et aux douanes de mettre à jour les données de l'ITDB. L'objectif du projet ITDB Online+ est d'améliorer la fiabilité et l'actualité des données stockées dans la base.